



*Une étape du circuit du Québec*

## **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

*Du 4 juillet au 6 juillet 2025*

**Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire (Québec)**

*Organisme organisateur : Yacht Club de Pointe Claire (PCYC)*

La mention « [SP] » dans une règle des instructions de course (IC) signifie que la pénalité standard pour une violation de la règle peut être appliquée par le comité de course ou le comité technique sans instruction. Cela modifie RCC A5.

### **1. RÈGLES**

- 1.1. L'événement est régi par les règles telles que définies dans *les règles de course à la voile*.
- 1.2. En cas de conflit entre les langues, le français aura préséance.

### **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Tout changement aux instructions de course sera affiché avant 08h00 le jour de son entrée en vigueur, mais tout changement au calendrier des courses sera affiché avant 20h00 la veille de son entrée en vigueur.

### **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1. Le tableau d'affichage officiel est situé sur la véranda du pavillon principal.
- 3.2. Des avis aux concurrents seront également affichés à ce lien :  
<https://www.pcyq.qc.ca/fr/event/try-regatta-2025/>
- 3.3. Le bureau de régates est situé dans la salle à manger du Yacht Club de Pointe-Claire.

#### 4. CODE DE CONDUITE

[DP] Les concurrents et les personnes de soutien doivent se conformer aux demandes raisonnables des officiels de course.

#### 5. SIGNAUX ÉMIS À TERRE

- 5.1. Les signaux émis à terre seront affichés sur le mât officiel situé au sud du pavillon principal.
- 5.2. Lorsque le drapeau AP est affiché à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 35 minutes » dans les signaux de course AP.
- 5.3. [DP] Le drapeau D avec un signal sonore signifie « Les bateaux ne doivent pas quitter le port tant que ce signal n'est pas donné. » Le signal d'avertissement ne sera pas donné avant l'heure prévue ou moins de 45 minutes après l'affichage du drapeau D.

#### 6. CALENDRIER DES COURSES

##### 6.1.

Rendez-vous	Événement	Classe
Vendredi 4 juillet 2025	Rencontre des entraîneurs : 10h45	
	Réunion des athlètes : 11h15	
	Course d'entraînement : 13h00	Toutes
	Signal d'avertissement de la course 1 au plus tôt 15 minutes après l'arrivée du dernier bateau de la course d'entraînement.	Toutes
Samedi 5 juillet 2025	Rencontre des entraîneurs : 8h45	
	Premier signal d'avertissement : 10h00	Toutes
Dimanche 6 juillet 2025	Rencontre des entraîneurs : 8h45	
	Premier signal d'avertissement : 10h00	Toutes

6.2. Pour avertir les bateaux qu'une course ou une séquence de courses commencera bientôt, le drapeau orange de la ligne de départ sera affiché avec un signal sonore au moins cinq minutes avant qu'un signal d'avertissement ne soit donné.

6.3. Le dernier jour de course prévu, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

## 7. DRAPEAUX DE CLASSE

Classe	Drapeau de classe
Optimist	Violet
ILCA 4	Turquoise
ILCA 6	Rose
C420	Blanc
Optimist Vert	Vert

## 8. ZONE DE COURSE

L'annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 9. PARCOURS

9.1. Les diagrammes de l'annexe A montrent les trajectoires, y compris les angles approximatifs entre les bords, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté où chaque marque doit être laissée.

Classe	Type de cours
ILCA 4 , 6	2
C420	2
Optimist	2
Optimist Vert	1

9.2. Si les marques 2s ou 2p sont manquantes ou nettement déplacées, la marque restante doit être laissée à bâbord.

## 10. MARQUES

10.1.

Zone de course	Couleur et forme de la marque	Si changement de marque
1	Tétraèdre jaune	Tétraèdre orange
2	Tétraèdre orange	Tétraèdre jaune
3	Cylindre jaune	s.o.

10.2. Les nouvelles marques, comme l'exige l'IC 12, sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

## 11. LE DÉPART

- 11.1. La ligne de départ sera entre le mât ou la drisse affichant un drapeau orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord de la ligne et le côté du parcours de la marque de départ, comme indiqué à l'annexe A.
- 11.2. [DP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ pour les autres courses.
- 11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes suivant son signal de départ sera noté DNS sans instruction. Cela modifie la RCV A5.

## 12. CHANGEMENT PROCHAIN BORD DU PARCOURS

Pour changer le prochain bord du parcours, le comité de course posera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque originale dès que possible. Lorsqu'une nouvelle marque est remplacée lors d'une modification subséquente, elle sera remplacée par une marque originale.

## 13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre le mât ou la drisse affichant un drapeau bleu sur le bateau du comité de course et le côté du parcours de la marque d'arrivée, comme indiqué à l'annexe A.

## 14. TEMPS LIMITES ET CIBLES

- 14.1. La limite de temps de la marque 1, la limite de temps de course et la fenêtre d'arrivée sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Classe	Limite de temps de marque 1	Temps limite d'arrivée du premier	Fenêtre d'arrivée après le premier	Temps cible
Optimist	30 minutes	70 minutes	15 minutes	45 minutes
Optimist Vert	30 minutes	45 minutes	10 minutes	25 minutes
ILCA	30 minutes	70 minutes	15 minutes	45 minutes
C420	30 minutes	70 minutes	15 minutes	45 minutes

- 14.2. Si aucun bateau n'a dépassé la première marque dans la limite de temps de la marque 1, la course sera abandonnée.

14.3. La fenêtre d'arrivée est le moment où les bateaux terminent après que le premier bateau ait effectué le parcours. Les bateaux qui commencent mais ne parviennent pas à naviguer dans la fenêtre d'arrivée, et qui ne se retirent pas par la suite, ne sont pas pénalisés ou ne reçoivent pas de réparation, se verront attribuer une limite de temps expirée (TLE) sans instruction. Un bateau ayant obtenu une note TLE obtiendra deux points de plus pour sa place d'arrivée que la place d'arrivée du dernier bateau qui a effectué le parcours dans la fenêtre d'arrivée et qui n'a pas été pénalisé en vertu des RCV 30.3 ou 30.4. Cela modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

14.4. L'impossibilité de rencontrer le temps cible ne sera pas admissible comme raison pour une demande de réparation. Cela modifie la RCV 61.

## **15. DEMANDES DE RÉCLAMATION ET RÉPARATION**

15.1. Pour chaque catégorie, la limite de temps pour déposer une réclamation est de 45 minutes après l'heure à laquelle le bateau du comité de course accoste après la dernière course de la journée ou quand le comité de course signale qu'il n'y a plus de course pour la journée, selon la dernière éventualité. L'heure sera affichée sur le tableau d'affichage officiel.

15.2. Les formulaires de demande de réclamation ou de réparation sont disponibles au bureau de régates situé dans la salle à manger.

15.3. Les avis seront affichés sur le tableau d'affichage officiel au plus tard 10 minutes après le dépôt d'une demande d'audience pour informer les concurrents des audiences auxquelles ils sont parties ou désignés comme témoins. Les audiences se tiendront dans la « salle de jury », située près du mât officiel.

## **16. POINTAGE**

16.1. Le score de régates d'un bateau est le total de ses scores de course en excluant ses pires scores comme suit :

- a. Lorsque moins de 5 courses ont été complétées, le score de régates d'un bateau est le total de ses scores de course.
- b. Lorsque 5 courses ou plus ont été complétées, le score de régates d'un bateau est le total de ses scores de course, à l'exclusion de son pire score.

## **17. RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ**

17.1. Tous les compétiteurs doivent porter des gilets de sauvetage approuvés en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau. Le pavillon Y ne sera pas utilisé. Cela modifie la RCV 40.1

17.2. [SP] Chaque jour, tous les bateaux doivent s'enregistrer au comptoir près du hangar à voiles et de la rampe ouest.

- a. Le défaut de s'enregistrer avant la mise à l'eau entraînera une pénalité de 10% de points pour la prochaine course terminée, même si aucune autre course n'est terminée le jour de l'infraction.
- b. Le défaut de s'enregistrer au retour au port entraînera une pénalité de 10% pour la dernière course complétée, même si aucune course n'est terminée le jour de l'infraction.
- c. Une seule pénalité de 10% pour les infractions à l'IC 17.2 sera appliquée par le comité de course sans instruction à une course le jour même. Un compétiteur ne doit pas être moins bien noté qu'un concurrent disqualifié.
- d. La pénalité de 10% est calculée conformément à l'article 44.3c des RCV.
- e. Des dispositions spéciales pour les exigences d'enregistrement peuvent être convenues à l'avance avec l'autorité organisatrice le dernier jour de l'événement. Le processus à suivre sera fourni aux entraîneurs lors de la réunion des entraîneurs du dimanche et affiché sur le tableau d'affichage officiel.

17.3. [DP] Un bateau qui se retire d'une course doit en aviser le comité de course dès que possible.

## **18. REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPAGE OU DE L'ÉQUIPEMENT**

18.1. La substitution de concurrents n'est pas permise sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

18.2. [DP] La substitution d'équipement endommagé ou perdu n'est pas permise à moins d'une autorisation écrite du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable, qui peut être après la course.

## **19. VÉRIFICATIONS DE L'ÉQUIPEMENT ET DES MESURES**

Un bateau ou un équipement peut être inspecté en tout temps pour s'assurer qu'il est conforme aux règles de sa classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

## **20. NAVIRES OFFICIELS**

Le bateau des juges arborera un drapeau blanc portant la lettre J.

Les navires du comité de course afficheront leur fanion de numéro de zone de parcours.

## **21. [DP] ÉQUIPE DE SOUTIEN**

21.1. [DP] **Sauf sur le parcours de la flotte verte Optimist**, les chefs d'équipe, les entraîneurs et les autres personnes de soutien doivent rester à l'extérieur des zones où les bateaux courent à partir du moment du signal préparatoire pour le premier départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé ou abandonné ou que le comité de course signale un report, un rappel général ou un abandon.

## **22. ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Les déchets peuvent être placés à bord des navires officiels [ou des personnes de soutien].

## **23. PRIX**

Des prix seront décernés pour chaque classe, à l'exception de la flotte Optimist Verte, qui recevront des prix de participation.

## **24. DÉCISION DE COURIR**

La RCV 3 stipule : « La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui incombe seule. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, des changements soudains de temps, une défaillance de l'équipement, des erreurs de manœuvrabilité de l'embarcation, un mauvais matelotage par d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et une fatigue entraînant un risque accru de blessures. **Le sport de la voile est inhérent au risque de blessures permanentes et catastrophiques ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes.**

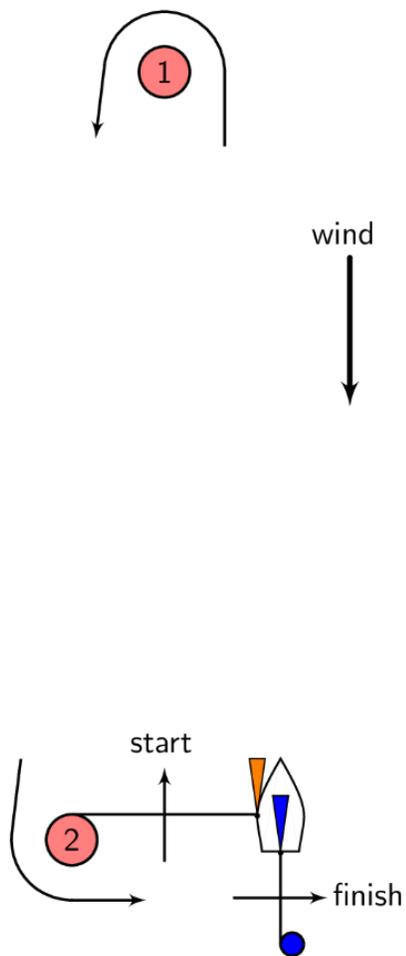
## **25. ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 500 000 \$ CA par incident ou l'équivalent.

**ANNEXE A**  
**ILLUSTRATION DES PARCOURS**

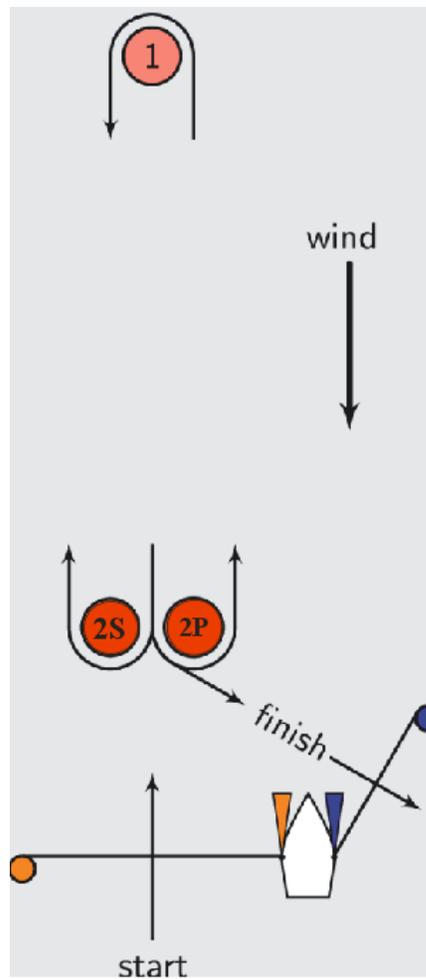
**Parcours 1**

Départ – 1–2–Fin  
Optimist Vert



**Parcours 2**

Départ–1–2S-2P(porte)–1–2P–Arrivée  
Toutes les classes sauf Optimist Vert





Classe	Zone de course
Optimist	1
ILCA 4	2
ILCA 6	2
C420	2
Optimist Vert	3